

Parlement

Le Tribunal Fédéral a accordé l'effet suspensif au recours des opposants au projet. **p.2**

**Logo toiletté**

De légères retouches ont été apportées au logo de l'Etat de Vaud et la chartre a été complétée. **p.2**

**Zoologie: collections**

Le Musée cantonal de zoologie ouvre ses cartons et présente quatre collections. **p.8**



La Gazette

N° 245 – 31 mai 2013

Journal de la fonction publique

Échanger son poste



«Mme Engel, j'ai de grands projets pour vous. Vous allez à Berne! Ça vous tente?» «C'est sur cette boutade de mon chef de service que l'aventure commença. Deux semaines et un déménagement épique plus tard... me voilà parachutée dans un nouveau bureau et dans un appartement en colocation...»

Sophie Engel

De nouveaux collègues, de nouveaux référents, (...). Sans compter les remarques qui fusent: «Mais vous faites quoi déjà?», «Vous remplacez qui?», «Vous êtes la nouvelle stagiaire?». Mais non, dit Jean-Daniel, c'est «l'oeil de Berne». (...) Une expérience très positive qui exige souplesse et ouverture d'esprit.

Muriel Thalmann

Durant trois mois, une collaboratrice du Service cantonal de l'agriculture (SAGR), à Marcelin, et une collaboratrice de l'Office fédéral

de l'agriculture (OFAG), à Berne, ont échangé leur poste. Cette expérience pilote a été mise sur pied par l'OFAG et la Conférence suisse des services de

l'agriculture cantonaux sous le nom «job-rotation». Elle vise à améliorer la connaissance mutuelle des missions et des contraintes de chacun. **pp.4-5**

Projet de loi sur la CPEV



La commission du Grand Conseil chargée d'étudier la nouvelle loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud a rendu son rapport. Elle propose deux amendements au projet. Le débat au Parlement est prévu début juin. **p.3**

Nouveaux bâtiments

Deux nouveaux centres régionaux d'exploitation des routes cantonales construits selon un plan identique, ont été inaugurés, l'un à Bex, l'autre à Sainte-Croix. **p.6**



Vidéo accessible par QR Code

Une vidéo présentant deux interviews autour cette expérience pilote est accessible sur les pages internet de *La Gazette*. Elle peut aussi être visionnée sur smartphone avec accès direct par le «QR Code» ci-dessous.



Logo toiletté



La version noire et la version verte du logo désormais exclusivement monochrome.

Le logo de l'Etat a bénéficié d'un léger toilettage. La charte graphique qui l'accompagne a en outre été complétée. Le toilettage du logo a permis d'en corriger certains défauts mineurs. L'épaisseur des traits a été améliorée, permettant une meilleure impression sur tout support. Une nouvelle police de caractère a été utilisée. La version bichrome (noir et vert) du logo a été supprimée au profit d'une version monochrome, comportant des armoiries hachurées symbolisant le vert en héraldique.

Au gré des renouvellements naturels

Pour des raisons pratiques, les imprimés et la signalétique ne seront mis à jour qu'au fil des renouvellements naturels. Pour tous les supports et modèles numériques, les changements peuvent s'opérer immédiatement au moyen des fichiers et de la charte graphique mis à disposition sur Intranet.

Des modèles de lettre et de note interne (en format Word) ainsi qu'une base pour les présentations (Powerpoint) seront prochainement mis à disposition.

Des cartes de visite internationales en anglais sont désormais également disponibles pour les chefs de service ou autres personnes autorisées par les directions départementales.

Pour des besoins exclusifs et exceptionnels de sponsoring, une version horizontale du logo a par ailleurs été créée. Cette version sera soumise à autorisation et réservée à des usages exceptionnels dans le domaine exclusif du sponsoring. Les conditions d'utilisation de ce logo ad hoc figurent dans une annexe de la charte graphique.

- > **Logo toiletté:** intranet.etat-de-vaud.ch/logo
- > **Charte:** intranet.etat-de-vaud.ch/charte-graphique

L'air de juin



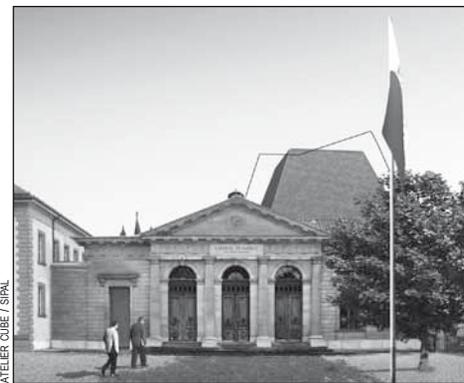
Le concours national pour arrêter de fumer débute ces jours. Les prix peuvent aller jusqu'à 5000 francs. Cet encouragement aux fumeurs décidés d'en finir avec le tabac devait prendre fin, mais le Fonds de prévention du tabagisme a décidé de le prolonger deux ans de plus.

Le principe reste inchangé. Pour participer, il est nécessaire de s'abstenir de fumer du 3 juin au 1er juillet 2013 et de trouver un «parrain» ou une «marraine». Toute personne qui consomme régulièrement du tabac peut s'inscrire et gagner l'un des prix par tirage au sort: 1 prix de 5000.- et 10 prix de 500.-

Le CIPRET-Vaud (Centre d'information pour la prévention du tabagisme) offre aux habitants du canton trois prix supplémentaires à choix d'une valeur 500 francs chacun. Une catégorie est même réservée aux moins de 25 ans!

- > **Informations et inscriptions:** www.at-suisse.ch
- > **Pour aider à cesser de fumer, le CIPRET-Vaud donne des conseils au 021 623 37 42.**

Nouveau parlement



Photomontage du projet modifié vu depuis l'Esplanade du Château (ancien gabarit en surimpression).

Un effet suspensif a été accordé le 16 mai dernier par le Tribunal fédéral au recours des opposants au projet de reconstruction du parlement vaudois.

Le décret du Grand Conseil du 27 novembre 2012 avait abrogé le décret du 12 juin 2012 sur lequel portait le référendum des opposants. Ce décret du 27 novembre accorde 17 millions de francs à la reconstruction du parlement dans son projet revu et modifié. Le référendum s'en trouvait annulé, ce qu'ont contesté les opposants par recours.

Le 18 mars 2013, la Cour constitutionnelle du Tribunal vaudois avait déclaré irrecevable le recours déposé contre le décret du Grand Conseil du 27 novembre 2012. Suite à cette décision, l'objet avait été porté devant le Tribunal fédéral. Le décret du 27 novembre reste donc pour l'heure en suspens jusqu'à la décision finale du Tribunal fédéral qui s'efforcera de statuer dans les meilleurs délais.

À vélo au boulot

Par équipes de quatre personnes, l'administration cantonale participe au concours «bike to work» qui se déroule durant tout le mois de juin. Il s'agit de parcourir tout ou partie de son trajet domicile-travail à vélo, au

moins un jour sur deux. Le nombre d'équipes cantonales participantes se monte à 36, sous réserve des inscriptions de dernière minute pouvant être enregistrées jusqu'au 31 mai.

- > **Davantage d'informations:** www.vd.ch/biketowork



La nouvelle loi à l'examen

La commission du Grand Conseil chargée d'étudier la nouvelle loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud a écrit son rapport qu'elle présentera bientôt au Parlement.

Le plan de recapitalisation de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud (CPEV) convenu entre la Fédération des sociétés de fonctionnaires et le Conseil d'Etat en mars dernier vient d'être étudié par la commission du Grand Conseil chargée de rendre rapport au Parlement.

Moyens confirmés

Les moyens nécessaires à la mise en œuvre de ce plan ont été confirmés. Si ces moyens ne devaient pas suffire et qu'un nouveau financement de l'Etat était nécessaire pendant la période de recapitalisation, la Commission a exprimé, via un amendement au projet



Le débat au Parlement est prévu début juin.

de loi, la condition que soit au préalable décidé le calcul de la rente sur l'ensemble de la carrière (plan actuel: 12 ans) et

une augmentation des âges de retraite (plan actuel: 62 ans, respectivement 60 ans).

Financement de la rente-pont AVS

Un second amendement concerne la rente-pont AVS qui va faire partie des prestations fournies par la Caisse et non pas par l'Etat. Toutefois, le financement de cette prestation par l'Etat restera assuré aussi longtemps que la Caisse ne pourra pas y faire face par ses propres moyens.

Après le débat du Grand Conseil, le dispositif légal sur la Caisse de pensions sera soumis à l'Autorité de surveillance fédérale. Il entrera en vigueur en janvier 2014.

COMMUNIQUÉ DU GRAND CONSEIL

Caisse de pensions de l'Etat de Vaud: fin des travaux de la commission

La commission a terminé ses travaux en proposant quelques modifications pour assurer la pérennité de la caisse et limiter les coûts pour l'Etat.

La commission chargée d'étudier la nouvelle loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, présidée par Claudine Wyssa, a achevé ses travaux après sept séances. Ce projet, hautement technique et à forte portée politique, est exceptionnel par l'ampleur des engagements financiers qui sont induits, par la responsabilité de l'employeur vis-à-vis du personnel et par le cadre législatif très serré posé par la Confédération.

Les négociations menées entre le Conseil d'Etat et les syndicats ont produit un plan qui respecte à la fois le cadre légal, la parité des sacrifices entre l'employeur et les collaborateurs, le maintien d'un niveau élevé de prestations au personnel, mais dont le coût important inquiète certains députés. La commission relève que, malgré le montant de 1.44 milliard qui devra être injecté dans la caisse, de nombreuses incertitudes demeurent quant à la capacité du plan d'atteindre les objectifs fixés par le cadre fédéral.

Une modification fondamentale de la CPEV dans le sens d'une primauté des cotisations n'étant pas possible à court terme, car d'un coût excessif, la majorité de la commission, soucieuse d'assurer la pérennité de la caisse, propose d'apporter quelques modifications au projet qui lui a été soumis.

La compétence du législatif étant restreinte au financement, le Conseil d'administration ayant la compétence exclusive de fixer les prestations, la commission a introduit un amendement exigeant, dès le moment où un financement supplémentaire de l'Etat serait sollicité, le calcul de la rente sur l'ensemble de la carrière et l'augmentation des âges de retraite. Le plan négocié par le Conseil d'Etat n'est ainsi pas remis en cause tant qu'il déploie ses effets et permet d'atteindre les objectifs fixés par la loi fédérale et la planification financière proposée.

Par ailleurs, par souci de cohérence, la commission a considéré que la rente-pont AVS devait faire partie des prestations fournies par la Caisse et non pas par l'Etat. Elle propose de modifier le projet de loi dans ce sens, le financement y relatif par l'Etat restant assuré dans les cas où la Caisse ne pourrait y faire face par ses propres moyens.

La commission recommande l'entrée en matière sur le projet de loi et de décret par 13 voix pour, 3 contre et 1 abstention. La commission rendra prochainement son rapport, l'objet devant être adopté avant l'été par le Grand Conseil.

Échange de postes durant trois mois

Sophie Engel et Muriel Thalmann ont interverti leur place de travail entre le Service cantonal et l'Office fédéral de l'agriculture.

Habitudes locales, culture interne exclusive, rapports de force, besoin de reconnaissance... Nombre de facteurs sont susceptibles de miner la collaboration entre deux services ou entités administratives. Stigmatisés, certains de ces facteurs peuvent alimenter la défiance et gripper le développement de projets. Mais même sans se trouver dans cette situation, mieux connaître les partenaires avec lesquels on collabore favorise généralement la rapidité et l'efficacité.

Misant sur l'immersion, l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), en association avec la Conférence suisse des services de l'agriculture des cantons (COSAC-KOLAS), a mis sur pied un projet-pilote de «job-rotation». La première expérience s'est déroulée entre Vaud et Berne. Durant trois mois, Sophie Engel, du Service de l'agriculture (SAGR) a échangé son poste avec Muriel Thalmann qui venait de l'OFAG.

Textes: Joël Christin



Sophie Engel, collaboratrice de l'État-major du Service de l'agriculture.

Sophie Engel: «Me fixer à Berne a été facile»

Comment est-ce «tombé» sur vous?

J'avais travaillé au SAGR jusqu'en 2010. Puis je suis partie à l'étranger. Je venais de rentrer et d'être réengagée quand le chef de service m'a fait cette proposition: «lundi dans deux semaines, vous êtes à Berne». Mes valises étaient prêtes, j'ai dit oui. L'échange a duré du 1^{er} octobre au 18 janvier, soit trois mois effectifs.

Qu'est-ce qui motivait cet échange?

L'OFAG pilote les paiements directs aux agriculteurs. Le Canton exécute et établit les décomptes. Mais il y a des tensions car les personnes travaillant à la Confédération n'ont souvent pas l'expérience de la mise en œuvre de leur politique. Notre place, entre l'OFAG et les agriculteurs, n'est pas toujours facile et le téléphone ou le courriel ne suffisent parfois pas à une bonne compréhension.

Connaissez-vous votre partenaire d'échange?

J'ai rencontré Muriel Thalmann avant de partir. Nous nous sommes présenté nos cahiers des charges, nos dossiers, nos parcours, nos attentes et les structures de l'OFAG et du SAGR. Fin février, nous avons dressé le bilan de l'expérience. L'OFAG va institutionnaliser le «job-rotation» et vise deux ou trois expériences semblables par année.

Avez-vous tout de suite été productive à Berne?

La langue m'a un peu freinée. J'avais décidé de parler autant que possible en allemand. Il y a eu quelques soucis de compréhension au début... Mais à l'OFAG, les collaborateurs sont plus interchangeables que chez nous. Ça facilite les choses. J'ai participé à l'organisation de la

Commission consultative pour l'agriculture, j'étais en charge de différentes ordonnances, j'ai touché à la coordination des paiements directs ainsi qu'à des dossiers internationaux et j'ai répondu à des consultations internes.

Où avez-vous logé?

J'ai habité en colocation avec un Valaisan travaillant à l'OFAG et un Vaudois, conseiller personnel du chef de département Johann Schneider-Ammann. Tous deux parlaient volontiers et aiment beaucoup leur travail. C'était sympa et instructif. Me fixer à Berne a été facile. Si j'avais eu une charge de famille dans le canton de Vaud, j'aurais fait comme mes colocataires qui rentraient régulièrement.

Quelle était l'ambiance à l'OFAG?

La défiance est peut-être un peu réciproque, mais le plus souvent les cantons sont simplement oubliés. Des dispositions sont prises sans évaluer certains impacts. Je suis parfois intervenue à ce sujet et j'ai été écoutée. Au SAGR, je connais tout le monde. Nous travaillons dans une certaine promiscuité. À Berne, j'avais un grand bureau et travaillais pratiquement sans dossiers papier. Les contacts étaient à créer durant les pauses, en suisse allemand!

Comment voyez-vous l'OFAG aujourd'hui?

Je ne parlais pas avec un point de vue négatif. Je collaborais avec la Confédération pour le projet IMAGO. Et également auparavant, comme juriste du service. Aujourd'hui ma connaissance du métier s'est élargie et je peux aussi parfois renseigner des collègues pour trouver plus rapidement le bon interlocuteur à Berne.

Commentaires

Lionel Eperon, chef du Service de la promotion économique et du commerce (SPECo)

Nous n'avons jamais pratiqué ce type d'échange au SPECo. Mais c'est une philosophie très intéressante pour amener à mieux se comprendre quand on doit appliquer des politiques publiques. Ce serait le cas chez nous de la nouvelle politique régionale fédérale où nous sommes soumis à des injonctions du SECO dont l'approche nous paraît parfois un peu théorique tandis que nous avons essentiellement une vision de «terrain». Cette philosophie ne peut cependant s'appliquer que si les structures sont relativement grandes. Au SPECo, il n'y a qu'une collaboratrice qui s'occupe de la nouvelle politique régionale fédérale...



ARC / J.-B. SIEBER

entre Berne et Marcellin



Frédéric Brand, chef du Service de l'agriculture et président de la COSAC.

Frédéric Brand: «Les effets se ressentiront au SAGR»

Quelle était votre motivation pour ce projet?

L'Office fédéral de l'agriculture souffre d'une certaine méfiance dans les services cantonaux. La politique agricole est conçue à la Confédération. Les Cantons appliquent. Devant la diversité de certaines situations mal reconnues par la base légale, ce rapport vertical peut crispier. Ayant travaillé à l'OFAG, j'ai l'expérience de ces situations. Par ailleurs, le projet a été validé par la Conférence suisse des services de l'agriculture des cantons (COSAC-KOLAS) que je préside. Et quand je travaillais pour Agridea, nous pratiquions le «job-rotation». Je connais donc le bénéfice de tels échanges qui lancent un réseau, décloisonnent et créent des liens!

Quel est l'intérêt pour le Canton?

La demande initiale vient du chef de département fédéral, mais elle trouve un bon écho dans les mesures de rapprochement avec la Confédération que Philippe Leuba, et avant lui feu Jean-Claude Mermoud ont initiées.

Tout le monde est d'accord pour tenter d'améliorer la situation de défiance entre le SAGR et l'OFAG. Sur le plan agricole, le canton de Vaud est comme une Suisse en miniature. Sa diversité justifie une revendication à participer à l'élaboration de la politique. Nous devons développer une activité de veille en politique agricole. Les cantons allemands sont beaucoup plus proactifs lors de la réforme de la politique agricole fédérale. Ils implémentent les nouveaux programmes et captent les financements fédéraux plus rapidement. Leurs réseaux avec l'administration fédérale expliquent en partie ce succès.

Comment avez-vous fait dans la pratique?

Nous avons maintenu les relations contractuelles existantes. Mme Thalmann (OFAG) et Mme Engel (SAGR) ont été détachées. L'opération s'est résumée en la création de comptes informatiques, la mise à disposition d'un bureau et une libération de l'obligation de timbrage. Les frais ont été minimes. Mme Thalmann habite le canton de Vaud. Nous avons offert à Mme Engel le logement à Berne dans une colocation. Globalement le coût n'est pas très différent de celui d'une formation.

L'expérience a-t-elle coûté en productivité?

Le premier réflexe des responsables d'équipes est de penser à la surcharge de travail et à la perte d'un collaborateur ou d'une collaboratrice pendant trois mois. Ils n'imaginent pas pouvoir bénéficier d'une force de travail bien formée, dans le même domaine de politique publique, et directement opérationnel. Mme Thalmann est tout de suite entrée dans les dossiers. Sa connaissance de l'administration fédérale a été utile, comme celle acquise par Mme Engel. C'est un atout pour le service.

L'expérience pourrait-elle servir à d'autres?

J'en suis persuadé! Il y a quelque chose à en tirer là où la politique fédérale est prépondérante. Peut-être pas pour l'enseignement, mais pour les routes, le développement territorial, la mobilité, la sécurité militaire, l'armée, le tourisme, la protection civile, ou encore pour tous ceux qui participent à un projet d'agglomération. Dans le domaine de l'agriculture, l'échange avec les communes n'est pas assez important pour motiver un tel échange.

Commentaires

Philippe Gmür, chef du Service du développement territorial (SDT)

La législation agricole est fédérale et le canton exécute. Dans le domaine de l'aménagement du territoire, nous ne sommes pas dans ce cas. Une législation cadre existe au niveau fédéral, mais nous contrôlons totalement l'élaboration du Plan directeur cantonal. La Confédération ne fait que vérifier le respect de ses intérêts. Cela dit, quels que soient les cas et les différences de missions ou de fonctions, la communication n'est jamais sans problème quand on change de niveau institutionnel. Au SDT, nous n'avons jamais fait l'expérience d'un échange du même type qu'au SAGR. Mais des échanges «permanents» ont lieu par la mobilité professionnelle. D'anciens collaborateurs du SDT travaillent à l'Office fédéral et une personne qui travaillait à la Confédération se trouve maintenant chez nous. Cette mobilité participe aussi à l'intercompréhension. Effectuer dans le domaine de l'aménagement le même type d'échange de postes qu'au SAGR serait difficile car le rapport et les fonctions sont différentes. Ce serait par contre envisageable dans le domaine des améliorations foncières. Effectuer par ailleurs des échanges avec les communes pourrait être intéressant. Mais là aussi, la mobilité professionnelle nous offre régulièrement des transferts d'expérience.



Denis Froidevaux, chef du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM)

Nous pourrions accueillir une personne de la Confédération, mais peut-être plus difficilement y envoyer un collaborateur compte tenu de nos charges de travail. Cela dit, s'inscrivant dans un programme d'amélioration de la communication entre l'échelon fédéral et cantonal, j'y serais tout à fait favorable. Pour nous, l'intérêt se dirigerait vers la Chancellerie fédérale (gestion de crise et de gestion de risque) et vers l'Office de la protection de la population (pour la protection civile). Pour l'armée, la capillarité fonctionne parfaitement de par les fonctions et le grade des cadres.



Cathédrale: publication des actes du colloque

Déontologie de la pierre présente des stratégies d'intervention pour la cathédrale de Lausanne.

L'Etat de Vaud et la revue *Monuments vaudois* publient les actes du colloque qui s'est tenu en juin 2012 sur les stratégies d'intervention pour la cathédrale de Lausanne. Intitulé *Déontologie de la pierre*, l'ouvrage de 144 pages propose un bilan de l'expérience acquise sur d'autres monuments suisses et européens dans la conservation de la molasse.

«Pour un bâtiment comme notre cathédrale, écrit le conseiller d'Etat Pascal Broulis qui préface la publication, la question paraît simple: faut-il restaurer ou conserver? Mais les deux s'opposent-ils? Ils doivent à l'évidence être combinés; mais comment les marier dans la plus parfaite harmonie? Pour un édifice de la renommée de la cathédrale de Lausanne, avec la symbolique à la fois religieuse et politique qui lui est attachée, il est normal que ces questions fassent débat, passionnent le public.»

À la suite de l'adoption en 2009 de la Charte pour la conservation et restauration de la cathédrale de Lausanne, le Conseil d'Etat a décidé la tenue d'un colloque pluridisciplinaire qui a été organisé par la Commission technique de la cathédrale en partenariat avec l'Université de Lausanne.

Les actes dressent le bilan de l'expérience acquise ces dernières années dans le traitement de la pierre et, en particulier, de la conservation de la molasse aquitaine du monument lausannois. Les fondements théoriques nécessaires pour la prochaine restauration de la tour dite inachevée et du chœur de la cathédrale sont abordés dans les comptes rendus des différentes tables rondes. Il ressort aussi de ces pages une approche combinant maintenance et travaux de restauration dans un mélange de cycle présupposant un travail sur la durée.



Nouveaux centres régionaux d'exploitation des routes cantonales

En 2007, le Service des routes mettait en œuvre une importante réforme de l'organisation et des méthodes de travail des cantonniers. Cette réorganisation nécessitait une mise à niveau des bâtiments (au nombre de 146), souvent inadaptés aux exigences de sécurité et de confort au travail.

Doté d'un crédit de 10 millions de francs, le programme d'adaptation comprend la construction de quatre centres régionaux et de locaux de service, ainsi que la transformation de dépôts existants. Conduit par le Service immeubles, patrimoine et logistique et le Service des routes, ce programme arrivera à son terme début 2014.

Les centres régionaux de Ste-Croix et de Bex ont été inaugurés les 19 et 26 avril, en présence des autorités cantonales et communales, ainsi que des employés d'entretien. Construits selon un plan identique, ces bâtiments remplissent plusieurs fonctions: lieu de rassemblement du personnel, de stockage et d'entretien des outils et des machines, ou de stationnement des véhicules.

Ces installations facilitent les interventions quotidiennes des cantonniers pour le nettoyage de la chaussée, des canalisations et des talus, la coupe des surfaces herbées, des arbres et des haies, les interventions en cas d'accident et le service hivernal. – JAD



Le bâtiment inauguré à Bex, construit sur le même plan que celui de Sainte-Croix.



Franklin Thévanaz, syndic de Sainte-Croix et Pascal Broulis, chef du DFIRE.



Laurent Tribolet, chef de la division entretien du SR, Dominique Blanc, chef du SR, Nuria Gorrite, cheffe du DIRH, Daniel Hediger, municipal à Bex, et Philippe Pont, chef du SIPAL.

Les facettes de quatre collections

Récemment reçues ou acquises, quatre riches collections permettent de présenter le travail de conservation et de mise en valeur du Musée.

Une salle aménagée en faux dépôt, remplie de cartons ouverts montrant des centaines de bêtes photographiées, épinglées ou conservées dans le formol, c'est la mise en scène qu'offre le Musée de zoologie pour sa nouvelle exposition intitulée Bêtes en stock. Elle présente quatre importantes collections reçues ou acquises en 2012 et 2013. Elle a l'avantage de lever en même temps le voile sur une partie des diverses activités que doit déployer le musée pour conserver ces collections et les mettre à disposition autant de la recherche que du public.

La collection Unil, à laquelle ont contribué les professeurs Peter Vogel et Jacques Hausser, porte sur les micro-mammifères (musaraignes, mulots, souris, etc.) et réunit 5300 spécimens en alcool,



La musaraigne étrusque est le plus petit mammifère du monde. La collection Unil permet de l'étudier.

1000 mises en peaux, 3000 crânes et 7400 échantillons génétiques.

La collection James Rochat (ancien directeur des Écoles de Rolle), regroupe,

dans 700 cadres, 55 000 insectes dont la beauté et la diversité impressionnent.

Collection Fritz Vollmar (premier directeur du WWF International) est constituée de 42 000 clichés de grande valeur patrimoniale, provenant de près de 30 pays et 100 parcs nationaux.

La collection Albert Sermet (maraîcher-horticulteur puis conseiller en produits phytosanitaires d'Yverdon-les-Bains) se compose de 286 cadres entomologiques, 35 000 coléoptères et 6000 lépidoptères.

Seule une partie des 150 000 spécimens est exposée, le solde étant rangé dans les véritables dépôts, à Lausanne et à Lucerne.

Accès pour tous

Le musée de zoologie est désormais totalement accessible à tous. Deux hydrolifts installés sous des planchers techniques permettent aux personnes à mobilité réduite de monter dans les salles d'anatomie comparée et d'exposition temporaire. Les travaux ont duré plusieurs semaines et se sont terminés le 30 avril. Affichant plus de 100 ans, le Palais de Rumine n'est doté d'ascenseurs et d'une entrée pour handicapés que depuis 1997.



Mardis botaniques

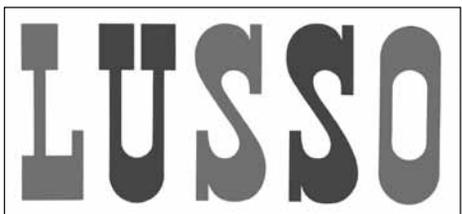


Une discussion autour du mûrier, l'origine de cet arbre de légende, ses espèces (mûrier blanc, mûrier noir, mûrier du roi), l'usage médicinal, l'utilisation du bois (instruments de musique),...

• **Le mûrier**, par Mohammad Alam, ingénieur forestier. Musée botanique, Montriond - Place de Milan. Ma 4 juin, 12h15 à 13h.

Retrospective Pierre Bataillard à l'Espace Arlaud

Né en 1927, décédé en 2008, Pierre Bataillard a marqué de son empreinte le paysage graphique



Pierre Bataillard a créé le logo des glaces Lusso en lettres bleues et roses bonbon.

suisse. Après des études à l'École des Beaux-Arts de Lausanne (l'actuel Espace Arlaud) et à l'École du Louvre à Paris, il dirige pendant 40 ans un atelier à Lausanne. Tous les Vaudois ont assimilé plusieurs de ses logos et été influencés par l'une ou l'autre de ses affiches. Il est aussi le créateur du Musée du Cheval de La Sarraz (1982) ou de la Maison du Blé et du Pain à Échallens (1989).

• **Exposition par la Fondation Pierre et Nooky Bataillard.** Espace Arlaud, pl. Riponne 2bis, Lausanne. Jusqu'au 21 juillet. ma-ve 12h-18h, sa-di 11h-17h. Gratuit jusqu'à 16 ans.